Pour ouvrir un débat

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **32 (1960)**

Heft 9

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Pour ouvrir un débat

Intégration des arts plastiques dans l'architecture

Dans son numéro d'avril 1959, totalement épuisé, notre revue avait rassemblé une série de textes qui cherchaient à faire le point dans le problème qui est aujourd'hui au centre de l'art plastique, la synthèse des arts. Des œuvres proches de nous dans le temps et l'espace accompagnaient ces textes.
Nous ouvrons de nouvelles pages à ce grand thème.
Voici tout d'abord le document-clé,
la Charte des arts plastiques,
que viennent d'élaborer, sous l'égide de l'UNESCO, l'Association internationale des arts plastiques et l'Union internationale des architectes.

Photo R. Bersier, Fribourg

Projet de charte

L'Association internationale des arts plastiques et l'Union internationale des architectes constatent, avec satisfaction, que les récentes tentatives de synthèse des arts plastiques dans différents pays témoignent d'un renouveau dans la coopération entre peintres et sculpteurs, d'une part, et architectes, d'autre part.
Les grandes époques du passé ont légué aux générations suivantes des témoignages du degré de leur civilisation grâce à de vastes ensembles d'urbanisme et d'architecture auxquels architectes, peintres et sculpteurs avaient étroitement coopéré.
Après une longue période de séparation, symptôme d'une crise concernant non seulement la peinture, la sculpture et l'architecture, mais les valeurs mêmes de toute une époque, les trois arts plastiques retrouvent aujourd'hui le chemin de la coopération. Certaines tentatives valables peuvent déjà illustrer les étapes de ce chemin.
L'Association internationale des arts plastiques et l'Union internationale des architectes manqueraient à leurs devoirs et à leurs buts si elles n'essayaient pas de favoriser, autant que possible, la rencontre des artistes de ces trois disciplines.
Les deux organisations expriment le vœu que la coopération entre peintres, sculpteurs et architectes s'établisse en termes de respect mutuel et de camaraderie de travail dont le but essentiel serait celui d'assurer, par la voie des arts plastiques, un témoignage réellement représentatif de la vie complexe de notre temps.
A cette fin, l'Association internationale des arts plastiques et l'Union internationale des architectes proposent un ensemble de principes et de règles qui pourraient servir en tant que convention de base dans le cas où d'autres accords, écrits ou autrement irréfutables, ne seraient intervenus entre le maître de l'ouvrage, l'architecte et les artistes, peintres et sculpteurs.

I

L'architecte doit rester le maître de l'œuvre, tout en s'assurant, autant que possible et s'il y a lieu, la coopération des peintres ou des sculpteurs, par les différents modes d'expression qui leur sont propres, soit pour la définition plastique de l'ensemble architectural, soit pour